

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 22 mars 2026**Convocation du 17 mars 2026**

Membres en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15**Présents** : André GAY, Christèle BERTHEAS, Georges FATISSON, Delphine PONSONNET, Bruno MANTOUT, Amandine SION, Didier CHIRAT, Florence HAROUX, Benoît MORDAC, Amandine BROUILLOUX, Romain CARRET, Magali SCHULZ, David REAL, Sophie PEYROCHE**Représenté(e)s** : Laurent FAYASSON représenté par Christèle BERTHEAS**Secrétaire de séance** : Bruno MANTOUT

Mr André GAY remercie l'équipe précédente.

Mr André GAY, doyen, préside la séance.

DE 008 2026 - ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mr André GAY : 15 voix

Mr André GAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

DE 009 2026 - DETERMINATION DU NOMBRE D ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la création de **4 Postes d'Adjoints**.**15 POUR et 0 Abstention**

DE 10 2026 - ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les Communes de 1 000 Habitants et plus, les Adjointes sont élus au Scrutin de Liste à la Majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des Listes, l'écart entre le nombre des Candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la Liste doit être composée alternativement d'un Candidat de chaque sexe.

Si, après deux Tours de Scrutin, aucune Liste n'a obtenu la Majorité absolue, il est procédé à un troisième Tour de Scrutin et l'élection a lieu à la Majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les Candidats de la Liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de Candidature, une Liste est proposée :

- Madame Christèle BERTHEAS comme 1^{ère} Adjointe,
- Monsieur Georges FATISSON comme 2^{ème} Adjoint,
- Madame Delphine PONSONNET comme 3^{ème} Adjointe
- et Monsieur Bruno MANTOUT comme 4^{ème} Adjoint.

Le dépouillement du Vote a donné les résultats suivants :

Nombre de Bulletins : 15

À déduire (Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 15

Madame Christèle BERTHEAS, Monsieur Georges FATISSON, Madame Delphine PONSONNET et Monsieur Bruno MANTOUT ont été proclamés Adjointes au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces Fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local qui est remise à chaque élu.

Ajournées : INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS et DELEGATION AU MAIRE.

DIVERS :

Les délégations du maire seront votées ultérieurement. Divers éclaircissements ont été apportés concernant les délégations, les commissions et les astreintes.

Distribution d'une communication du Siel concernant des réunions sur le fonctionnement du SIEL, accessibles en ligne par les élus.

Le prochain conseil municipal est fixé au 03/04/2026 et aura pour thème le budget et les indemnités.

Un conseil municipal est fixé au 24/04/2026 avec pour objet le vote des commissions et des délégués.

Mr GAY remercie les participants et lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.